

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 13 mai, sur la motion de M. Robert Lafrenière tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puisque les droits des députés ont maintenant été sauvegardés, et il n'a fallu que quelques minutes pour cela, je me demande si, étant donné que nous allons maintenant débattre l'Adresse en réponse au discours du trône, la journée d'aujourd'hui comptera parmi les dix jours à consacrer à ce débat?

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de me prononcer là-dessus actuellement. Lorsque viendra le moment de prendre le vote en conformité du Règlement, la décision à rendre sera bien claire; mais je considérerai le point qu'a soulevé le député.

(Texte)

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, mardi soir dernier, avant de proposer l'ajournement du débat, j'avais l'occasion de vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre récente nomination. Aujourd'hui, je m'empresse de déclarer que nous sommes assurés que vous allez remplir, comme par le passé, vos fonctions avec dignité et compétence.

Dans l'expression de mes sentiments d'admiration, je n'oublie pas les honorables députés de Longueuil (M. Sévigny) et de Spadina (M. Rea) qui ont été élus récemment président et vice-président des comités pléniers.

Je félicite également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Lafrenière et Nielsen), car les honorables députés de Québec-Montmorency et du Yukon, tout en résidant dans des régions tout à fait opposées, ont présenté des points communs, c'est-à-dire la jeunesse, le dynamisme et la clairvoyance nécessaires à tout homme qui s'intéresse à la chose publique.

Je m'empresse aussi de remercier publiquement, au nom de la province de Québec, le très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) qui a bien voulu désigner deux autres membres de notre province dans son cabinet fédéral.

Monsieur l'Orateur, mes observations vont porter sur trois aspects: constitutionnel, économique et culturel.

[L'hon. M. Green.]

Sur le plan économique, c'est un fait indéniable que les problèmes canadiens existent en grand nombre. C'est pour cela, d'ailleurs, que le 10 juin 1957 et le 31 mars 1958, la population du Canada a voulu changer d'équipe, afin que ces problèmes soient résolus.

La nature de ces problèmes repose sur l'inflation, le chômage et une dépendance économique trop forte vis-à-vis des États-Unis.

Les causes de ces problèmes canadiens sont lointaines et immédiates. Parmi les causes lointaines, mentionnons la formation politique canadienne qui constitue en quelque sorte un défi même à la géographie.

En effet, alors que le territoire canadien s'étend sur une mince bande de terre de l'est vers l'ouest, les régions économiques, elles, se situent sur un axe nord-sud. Vous allez me dire que cette variété, à la longue, peut devenir bienfaisante pour la nation canadienne, mais, actuellement, elle offre et provoque des problèmes variés, amplifiés par la dilution d'une petite population sur un vaste territoire. L'aménagement de ce territoire canadien a coûté énormément cher et n'est pas encore rentable.

Parmi les causes lointaines de nos problèmes canadiens, ajoutons encore l'absence de coopération et de coordination efficaces dans la politique économique entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. En effet, alors que le présent gouvernement fédéral recherche un budget déficitaire pour les besoins économiques actuels, les provinces, de leur côté, s'orientent encore vers le budget excédentaire.

Et de ces causes lointaines de nos problèmes canadiens, une bonne part se rapporte à l'existence même de la Confédération canadienne, soit, par exemple, le partage des pouvoirs, la dualité ethnique, etc.

Au fait, il y a lieu de se demander si la constitution canadienne, qui a été écrite en 1867, ne serait pas devenue une camisole de force pour l'économie de 1958.

Parmi les causes immédiates de nos problèmes canadiens, nous trouvons le chômage et l'inflation. Je ne vais pas tenter aujourd'hui d'énumérer toutes les sources du ralentissement économique, loin de là. Je vais me contenter d'énumérer les motifs de "récession" économique qui ont été provoqués, il n'y a aucun doute, par la dernière administration libérale: les restrictions de crédit, le maintien de lourds impôts, un budget excédentaire alors que les besoins économiques invoquaient le contraire, une immigration massive, alors que, en juin 1957, un immigrant entrait au pays à chaque 90 secondes,